

Libertés

Monique Canto-Sperber

« Ecoles du futur » : solution ou illusion ?



QUELQUES JOURS APRÈS SON ÉLECTION, le président de la République a emmené à Marseille Pap Ndiaye, son nouveau ministre de l'Éducation nationale, pour y annoncer la création des « écoles du futur » censées renouveler le système éducatif. Les enquêtes Pisa menées depuis une vingtaine d'années sur des collégiens de 15 ans montrent en effet une baisse régulière des résultats de nos élèves, surtout ceux issus de milieux défavorisés, ce qui fait de notre système scolaire l'un des moins efficaces et des plus inégalitaires des pays de l'OCDE. Surtout : 20% des élèves entrent au collège sans maîtriser la lecture, l'écriture et le calcul, et 60% des étudiants ne parviendront pas à obtenir leur licence en trois ans. Ce sombre tableau doit alarmer : notre école fabrique une jeunesse privée de chances, et la mobilité sociale est sérieusement enrayerée.

L'idée d'« écoles du futur », que le président de la République et son ministre ont reprise à Marseille, remonte à septembre 2021 quand, visitant les établissements scolaires sinistrés de la ville pour évoquer « Marseille en grand », Emmanuel Macron avait proposé à 59 établissements (11 000 élèves, 630 enseignants) de faire preuve d'autonomie, de concevoir des projets innovants, promettant même aux directeurs qu'ils auraient la liberté de recruter eux-mêmes (au lieu des inspecteurs d'académie) les nouveaux enseignants. En réponse à cet appel, les enseignants proposèrent, les uns des apprentissages innovants en arts, culture, citoyenneté, jardinage et échecs, d'autres des « classes flexibles ». Parallèlement, 38 postes « à exigences particulières » furent affichés au recrutement et pourvus avec l'avis du directeur.

Patchwork. L'autonomie des écoles et des établissements scolaires est une cause pour laquelle de nombreux libéraux se sont engagés, de Milton Friedman à Alain Madelin, de Gabriel Cohn-Bendit à la deuxième gauche. Elle est la clé du redressement du système scolaire français. Mais on reste perplexe devant la manière improvisée avec laquelle elle a été présentée, manifestement sans connaissance de ce qu'elle signifie et de ce à quoi elle engage. D'où un risque élevé d'échec faute de préparation sérieuse, comme ce fut le cas avec d'autres réformes du quinquennat précédent.

Depuis une trentaine d'années, la plupart des réformes scolaires conduites dans les pays développés ont consisté à octroyer davantage d'autonomie aux établissements publics, voire à créer des « écoles libres » publiques : charter schools aux États-Unis, free schools en Suède et en Angleterre. Dans tous ces cas, les raisons qui justifiaient l'autonomie scolaire étaient identiques : une forte ambition pour l'école, la volonté de créer une diversité d'offres éducatives au sein du système public afin que les parents aient le choix, et le désir d'impliquer davantage les familles et la société dans l'exécution des missions éducatives. Ces réformes ont donné des résultats variables, parfois spectaculaires, parfois décevants, mais trente ans de recul permettent d'avoir des connaissances précises sur les risques d'échec et les conditions clés de leur réussite.

Parmi ces conditions, la première est l'engagement sur un contrat, ou une charte, qui traduit un projet éducatif ambitieux, où l'école définit les objectifs à atteindre, ses méthodes et stratégies éducatives, les raisons qui les justifient et les

indicateurs selon lesquels son activité sera évaluée. On est très loin du patchwork de propositions auquel conviait le président. Car l'autonomie ne se réduit pas à introduire des enseignements nouveaux ici et là, mais à concevoir un projet global et à s'y engager avec une équipe pédagogique soudée, qui doit pouvoir recruter ses futurs collègues, candidats sur la base du projet. Surtout, l'autonomie n'est pas l'autonomie du directeur, mais de l'équipe pédagogique tout entière, et elle doit d'abord viser à faire réussir les élèves, avec une clause no excuse (obligation de résultat) comme l'exigent de nombreuses charter schools américaines.

Blocages. L'autonomie scolaire suscite des critiques. On lui reproche de favoriser les différences entre les écoles, chacune pouvant faire le choix d'une méthode pédagogique, de ruiner le modèle national de l'éducation publique et surtout d'être source d'inégalités, de créer « une école à deux vitesses », celles des innovations et celles de la relégation. Mais, contrairement à ce que beaucoup croient, l'uniformisme peut être aussi source d'inégalité, tandis que la prise en compte des spécificités de l'environnement et même une forme de différenciation peuvent être des conditions pour atteindre l'objectif ambitieux d'une bonne formation pour tous.

De plus, l'autonomie appartient à l'histoire du républicanisme français. Les premiers ministres de l'Instruction publique de la III^e République ont vanté ce que Léon Bourgeois, ministre de 1898 à 1906, appelait « l'initiative libérale », ou la possibilité laissée aux enseignants de s'éloigner de la règle commune. Dans la même veine, les





enseignants de la fin des années 1960, face à l'augmentation rapide et considérable du nombre d'élèves, alertèrent sur le désastre scolaire à venir et appelèrent à laisser l'initiative aux professeurs. Enfin, plusieurs lois, promulguées en 1985, 2005, 2013 et 2017, permirent l'autonomie et l'expérimentation. Comment expliquer que ces dispositions soient restées sans effet ? Des belles paroles certes, mais des verrous aussi. Le meilleur exemple en est qu'en avril 2018, le ministre de l'Education nationale envoyait aux enseignants un mémoire de 130 pages pour leur expliquer comment faire la classe de la même façon dans le VI^e arrondissement comme à Garges-lès-Gonesse.

Tout cela, notre Président et son ministre semblent l'ignorer. Et pourtant, il faudrait analyser ces blocages et désamorcer ces réticences pour que l'autonomie scolaire ait une chance d'avenir. Son enjeu est trop important pour qu'elle soit confiée à des amateurs. Elle doit être préparée dans les moindres détails, puis mise en œuvre avec patience et expertise. L'enjeu est trop sérieux pour qu'on s'en serve comme d'un gadget.

Monique Canto-Sperber, philosophe, est directrice de recherche au CNRS et présidente exécutive de la Fondation Events. Elle est l'auteur de nombreux ouvrages et notamment de *La Fin des libertés : ou comment refonder le libéralisme* (Robert Laffont, 2019).

« L'autonomie ne se réduit pas à introduire des enseignements nouveaux ici et là, mais à concevoir un projet global et à s'y engager avec une équipe pédagogique soudée, qui doit pouvoir recruter ses futurs collègues, candidats sur la base du projet »

SIPA PRESS

